

---

**Document WSIS-II/PC-2/DOC/12-F**  
**25 février 2005**  
**Original: anglais**

**Rapport final de la réunion préparatoire  
(PrepCom-2 de la phase de Tunis)**

**SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

**Table des matières**

- I Introduction
- II Organisation
  - A) Ouverture et durée de la réunion
  - B) Ordre du jour et organisation des travaux
  - C) Election du Président du Sous-Comité et du Rapporteur
  - D) Accréditation
  - E) Rapport du Secrétaire général de l'UIT sur les activités postérieures au PrepCom-1
  - F) Présentation de rapports sur les activités directement liées au SMSI
    - a) Rapport intermédiaire sur l'inventaire des activités du SMSI
    - b) Rapport du Groupe d'amis du Président du Comité de préparation
    - c) Rapport du Groupe d'action sur les mécanismes de financement
    - d) Rapport préliminaire du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet
    - e) Rapport sur les conférences régionales et sur les réunions thématiques
  - G) Participation
  - H) Documents
- III Examen des points suivants du ou des documents finals:
  - a) Texte du "Chapeau" politique
  - b) Texte de la partie opérationnelle
  - c) Autres questions relatives au(x) document(s) final(s)

- IV Modification de l'Article 7 du Règlement intérieur du Sommet
- V Organisation des travaux de la phase de Tunis du Sommet
- VI Dispositions à prendre en vue de la troisième réunion du Comité de préparation de la phase de Tunis
- VII Divers
- VIII Adoption du rapport sur la deuxième réunion du Comité de préparation de la phase de Tunis
- IX Annexes

## **I Introduction**

1 Dans sa Résolution 56/183 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris note avec satisfaction de la résolution adoptée par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans laquelle celui-ci souscrit à la proposition du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications relative à la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information en deux phases, la première à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et la seconde en Tunisie. L'Assemblée générale a également invité l'Union internationale des télécommunications à jouer le rôle directeur principal dans l'organisation du Sommet et dans son processus préparatoire, en coopération avec d'autres organisations et partenaires intéressés.

2 L'Assemblée générale a par ailleurs recommandé que le soin de préparer le Sommet soit confié à un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée qui établirait l'ordre du jour du Sommet, mettrait au point le texte du projet de Déclaration et du projet de Plan d'action et arrêterait les modalités de participation d'autres acteurs au Sommet.

3 Le premier PrepCom de la phase de Tunis du Sommet a eu lieu à Hammamet, Tunisie, du 24 au 26 juin 2004. Dans le document "Décision du PrepCom-1" (Document WSIS-II/PC-1/DOC/5), les gouvernements ont décidé de tenir le PrepCom-2 à Genève, pendant sept jours ouvrables, à partir du 17 février 2005.

## **II Organisation**

### **A) Ouverture et durée de la réunion**

4 Le Comité de préparation de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information a tenu sa deuxième réunion du 17 au 25 février 2005 au Palais des Nations, Genève. Le Comité a tenu cinq séances plénières et 14 séances en Sous-Comité.

5 Les discours d'ouverture ont été prononcés par S. E. M. Montasser Ouaili, Ministre pour les technologies de la communication (Tunisie), par S. E. M. Moritz Leuenberger, Vice-Président de la Confédération suisse et Chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des télécommunications et par M. Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'UIT. Vous trouverez ces discours sur le site web du SMSI, à l'adresse [www.itu.int/wsis/documents](http://www.itu.int/wsis/documents).

6 Après la cérémonie d'ouverture, le Président du Comité de préparation, S. E. l'Ambassadeur Janis Karklins, a ouvert la première séance plénière.

### **B) Ordre du jour et organisation des travaux**

7 A sa première séance plénière, le Comité de préparation a adopté l'ordre du jour de la deuxième réunion préparatoire (PrepCom-2 de la phase de Tunis) tel qu'il est reproduit dans le Document WSIS-II/PC-2/DOC/1. Cet ordre du jour est le suivant:

- 1 Adoption de l'ordre du jour et autres questions liées à l'organisation
- 2 Election du Président du Sous-Comité et du Rapporteur
- 3 Accréditation des ONG et des entités de la société civile et du secteur privé
- 4 Rapport du Secrétaire général de l'UIT sur les activités postérieures au PrepCom-1
- 5 Présentation de rapports sur les activités directement liées au SMSI
  - a) Rapport intermédiaire sur l'inventaire des activités du SMSI
  - b) Rapport du Groupe d'amis du Président du Comité de préparation
  - c) Rapport du Groupe d'action sur les mécanismes de financement

- d) Rapport préliminaire du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet
- e) Rapports sur les conférences régionales
- f) Rapports sur les réunions thématiques
- 6 Examen des points suivants du ou des documents finals:
  - a) Texte du Chapeau politique
  - b) Texte de la partie opérationnelle\*
  - c) Autres questions relatives au(x) document(s) final(s)
- 7 Modification de l'Article 7 du Règlement intérieur du Sommet
- 8 Organisation des travaux de la phase de Tunis du Sommet
- 9 Dispositions à prendre en vue de la troisième réunion du Comité de préparation (phase de Tunis)
- 10 Adoption du rapport sur la deuxième réunion du Comité de préparation (phase de Tunis)
- 11 Divers

\* Comprend les documents suivants: Suivi et mise en oeuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action adoptés à Genève par les parties prenantes aux niveaux national, régional et international. Examen du rapport du Groupe d'action sur les mécanismes de financement et mesures à prendre. Modalités du suivi du processus du SMSI.

8 Le Président du PrepCom a informé les participants sur l'ordre du jour annoté (Document WSIS-II/PC-2/ADM/7) et sur le projet de plan de gestion du temps (Document WSIS-II/PC-2/ADM/2).

### **C) Election du Président du Sous-Comité et du Rapporteur**

9 A sa première séance plénière, le Comité de préparation a élu par acclamation S. E. l'Ambassadeur Ileana di Giovan (Argentine) Présidente du Sous-Comité, et M. George Papadatos (Grèce) Rapporteur de la deuxième réunion du Comité de préparation de la phase de Tunis du SMSI.

### **D) Accréditation**

10 A la même séance, le Comité de préparation a approuvé les listes des entités de la société civile et du secteur privé qui ont demandé à être accréditées entre le PrepCom-1 et le PrepCom-2 (voir le Document WSIS-II/PC-2/DOC/10).

### **E) Rapport du Secrétaire général de l'UIT sur les activités préalables à la deuxième réunion préparatoire (PrepCom-2 de la phase de Tunis)**

11 A la même séance, le Secrétaire général a présenté un rapport écrit sur les activités que l'UIT et le système des Nations Unies ont menées à bien en vue de la deuxième réunion du Comité de préparation (Document WSIS-II/PC-2/DOC/2), signalant au passage que les préparatifs du Sommet de Tunis se déroulent bien. Il a actualisé son rapport écrit en annonçant la confirmation d'un certain nombre de nouvelles contributions financières au titre des activités préparatoires de la phase de Tunis, le total des contributions levées dépassant ainsi les 2,7 millions CHF, soit 55 pour cent du montant nécessaire (Document WSIS-II/PC-2/DOC/2(Add.1)). Plusieurs délégations ont pris la parole pour annoncer le versement de contributions supplémentaires.

**F) Présentation de rapports sur les activités directement liées au SMSI**

12 Le Comité de préparation a pris connaissance des rapports suivants:

- a) Rapport intermédiaire sur l'inventaire des activités du SMSI (Document WSIS-II/PC-2/DOC/6). Le rapport intermédiaire a été présenté à la première séance plénière par M. Tim Kelly, Secrétaire exécutif du SMSI/UIT.
- b) Rapport du Groupe d'amis du Président du Comité de préparation (Document WSIS-II/PC-2/DOC/3). Le Président du Comité de préparation a présenté ce rapport et ses deux annexes, précisant qu'elles sont le résultat de plusieurs réunions du Groupe d'amis du Président (plus les réunions ouvertes à toutes les parties prenantes). Le Comité de préparation a accepté les deux annexes comme base de négociations au titre du point 6 de l'ordre du jour.
- c) Rapport du Groupe d'action sur les mécanismes de financement (Document WSIS-II/PC-2/DOC/7). Ce rapport a été présenté à la deuxième séance plénière par M. Shoji Nishimoto, Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD. La présentation a été suivie d'un débat général. Pendant les 45 dernières minutes de cette séance, la parole a été donnée aux observateurs.
- d) Rapport préliminaire du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (Document WSIS-II/PC-2/DOC/5). A la troisième séance plénière, le Secrétaire exécutif du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI) a présenté le rapport préliminaire du GTGI au nom de son Président, M. Nitin Desai. La présentation a été suivie d'un débat général. Pendant les 45 dernières minutes de cette séance, la parole a été donnée aux observateurs.
- e) Rapports sur les conférences régionales et sur les réunions thématiques. Le Comité de préparation a pris connaissance de rapports sur les conférences et réunions suivantes:
  - Conférences régionales
    - Conférence régionale pour l'Asie de l'Ouest, 22-23 novembre 2004, Damas, République arabe syrienne, présenté par la CESAO.
    - Conférence régionale africaine, 2-4 février 2005, Accra, Ghana, présenté par la CEA.
    - Deuxième Conférence régionale Bishkek-Moscou sur la société de l'information, 16-18 novembre 2004, Bishkek, Kirghizistan, présenté par la Fédération de Russie.
  - Réunions thématiques
    - Réunion thématique du SMSI sur le spam, 7-9 juillet 2004, Genève, Suisse, présenté par l'UIT.
    - Technologies de l'information et droit (Gouvernement de la République du Bélarus/UNESCO/ONU/Bureau du PNUD), 28-29 octobre 2004, Minsk, République du Bélarus, présenté par la République du Bélarus.
    - Le rôle et la place des médias dans la société de l'information en Afrique et dans les Etats arabes (Gouvernement du Maroc/Orbicom), 22-24 novembre 2004, Marrakech, Maroc, présenté par l'UNESCO.
    - Session du SMSI (Comité sur les données pour la science et la technologie du Conseil international pour la science), 10 novembre 2004, Berlin, Allemagne, présenté par le CODATA.
    - Conférence mondiale sur les TIC, 2004, "Fracture numérique et économie du savoir: Problèmes et solutions" (Gouvernement de l'Azerbaïdjan, World Summit Award/PNUD), Bakou, Azerbaïdjan, 25-28 novembre 2004, présenté par l'Azerbaïdjan.

Implications économiques et sociales des TIC (OIT/ITC/OCDE/CNUCED), Antigua, Guatemala, 17-19 janvier 2005, présenté par le Guatemala.

Conférence de Bishkek sur la société de l'information et la coopération régionale au service des technologies de l'information et de la communication pour le développement (Gouvernement de la République kirghize/ECE/CESAP/PNUD/Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication), 16-18 novembre 2004, Bishkek, présenté par la République kirghize.

Applications TIC dans la lutte contre les catastrophes naturelles, 21 janvier 2005, Kobe, Japon, présenté par l'OMM.

Conférence internationale sur la liberté d'expression dans le cyberspace, 3-4 février 2005, Paris, France, présenté par l'UNESCO.

Mesurer la société de l'information (CNUCED/OCDE/UIT/UIS/Commissions régionales de l'ONU/Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC/Banque mondiale), 7-9 février 2005, Genève, Suisse, présenté par la Finlande.

"Forum 2004 de e-Business sur les TIC pour l'Amérique du Sud" (ITC/Camara Brasileira de Comércio Electronico/Gouvernement du Brésil), novembre 2004, São Paulo, Brésil, présenté par ITC.

Le Nicaragua, pour le compte du GRULAC, a également présenté la Conférence régionale liée au SMSI, qui aura lieu du 8 au 10 juin 2005, à Rio de Janeiro, Brésil.

## **G) Participation**

13 Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la Résolution 56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de l'article 1 du Règlement intérieur du Comité de préparation, la deuxième réunion du Comité de préparation de la Phase II a été ouverte à la pleine participation de tous les Etats qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ou d'une de ses institutions spécialisées.

14 Les 149 Etats dont les noms suivent ont été représentés:

Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Cité du Vatican, Colombie, Comores, Congo (République du), République de Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, République dominicaine, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie, Moldova, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République kirghize, Slovaquie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Sudafricaine (Rép.), Suède, Suisse, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

15 La Communauté européenne était représentée, conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Comité de préparation.

16 La Palestine, ayant reçu une invitation permanente de l'Assemblée générale des Nations Unies, était représentée.

17 Les organismes des Nations Unies dont les noms suivent ont été représentés: Centre du commerce international; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA); Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; Organisation des Nations Unies; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; Programme des Nations Unies pour le développement; Commission économique pour l'Afrique; Commission économique pour l'Europe; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie de l'Ouest; Fonds des Nations Unies pour la population; Programme des Nations Unies pour les établissements humains; Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche; Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC; Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies et Université des Nations Unies.

18 Les institutions spécialisées des Nations Unies et organisations affiliées dont les noms suivent ont été représentées: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Fonds international de développement agricole; Organisation internationale du travail; Union internationale des télécommunications; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Union postale universelle; Banque mondiale; Organisation mondiale de la santé; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et Organisation météorologique mondiale.

19 Les organisations intergouvernementales invitées suivantes ont été représentées: Union africaine des télécommunications; Union africaine; Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science; Banque asiatique de développement; Télécommunauté Asie-Pacifique; Communauté des Caraïbes (CARICOM); Organisation européenne pour la recherche nucléaire; Communauté des pays lusophones; Organisation du Commonwealth pour les télécommunications; Conseil de l'Europe; Conseil de l'Union européenne; Agence spatiale européenne; Banque interaméricaine de développement; Comité international de la Croix-Rouge; Union interparlementaire; Banque islamique de développement; Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture; Organisation internationale pour les migrations; Ligue des Etats arabes; Organisation internationale de la francophonie; Organisation de coopération et de développement économiques; Organisation de la Conférence islamique; Secrétariat du Forum des Iles Pacifique; Union postale panafricaine; Réseau d'information technologique latino-américaine; Secrétariat de coopération ibéro-américaine; Ordre de Malte; Union latine.

20 Un grand nombre d'organisations non gouvernementales et d'entités du secteur privé, dont des Membres des Secteurs de l'UIT, ont aussi participé à la réunion.

## **H) Documents**

21 A sa deuxième réunion, le Comité de préparation de la phase de Tunis du SMSI a été saisi des documents officiels suivants:

- Projet d'ordre du jour (WSIS-II/PC-2/DOC/1)
- Rapport du Secrétaire général de l'UIT sur les activités précédant la deuxième réunion préparatoire (WSIS-II/PC-2/DOC/2)
- Rapport du Groupe d'amis du Président (WSIS-II/PC-2/DOC/3)
- Avant-projet de structure de la phase de Tunis du Sommet (WSIS-II/PC-2/DOC/4)

- Rapport préliminaire du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (WSIS-II/PC-2/DOC/5)
- Rapport intermédiaire sur l'inventaire des activités du SMSI (WSIS-II/PC-2/DOC/6)
- Rapport du Groupe d'action sur les mécanismes de financement (WSIS-II/PC-2/DOC/7)
- Modification de l'article 7 du Règlement intérieur du Sommet (WSIS-II/PC-2/DOC/8)
- Projet d'ordre du jour de la phase de Tunis du Sommet (WSIS-II/PC-2/DOC/9)
- Accréditation d'ONG, d'organismes de la société civile et d'entités du secteur privé au SMSI (WSIS-II/PC-2/DOC/10)

22 A la première séance du Sous-Comité, le Président du PrepCom a présenté l'Addendum 1 au Rapport sur les travaux du Groupe d'amis du Président (Document WSIS II/PC-2/DOC/3(Add.1)). Le Sous-Comité a élaboré un certain nombre de documents temporaires.

23 Tous ces documents peuvent être consultés sur le site web du SMSI, à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/wsis/documents>.

### **III Examen des points suivants du ou des documents finals:**

- a) Texte du Chapeau politique**
- b) Texte de la partie opérationnelle\***
- c) Autres questions relatives au(x) document(s) final(s)**

\* Comprend les documents suivants: Suivi et mise en oeuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action adoptés à Genève par les parties prenantes aux niveaux national, régional et international. Examen du rapport du Groupe d'action sur les mécanismes de financement et mesures à prendre. Modalités du suivi du processus du SMSI.

24 Le Sous-Comité, sous la présidence de Mme l'Ambassadrice Ileana di Giovan (Argentine), a tenu 14 réunions, en plénière ou en groupe de rédaction, pour débattre des projets de texte du ou des documents finals de la phase de Tunis. Ces projets de texte étaient fondés sur le rapport du Groupe d'amis du Président (WSIS-II/PC-2/DOC/3). Les 18, 21, 22 et 23 février, au début de chaque séance du matin, une période de 45 minutes a été réservée aux déclarations des observateurs.

25 Sur la base des interventions et des contributions écrites des délégations et des parties prenantes, la Présidente a établi, avec l'assistance du SE-SMSI, une compilation des propositions relatives au Chapeau politique (DT/4), au chapitre quatre (La suite) de la partie opérationnelle (DT/5) et au chapitre un (Mécanismes de mise en oeuvre) de la partie opérationnelle (DT/2(Rév.1)). En outre, la Présidente a invité le Secrétaire général de l'UIT à soumettre des propositions sur un éventuel mécanisme de mise en oeuvre (DT/3(Rév.1)).

26 Des compilations des propositions ont été établies par la Présidente avec l'assistance du SE-SMSI concernant le chapitre deux de la partie opérationnelle (Mécanismes de financement) (DT/1 (Parties 1 et 2)), ainsi qu'un nouveau projet de texte évolutif (Rév.1 de l'Addendum 1 au Document WSIS-II/PC-2/DOC/3).

27 Quatre groupes de travail, ouverts à tous les Etats et observateurs, ont été constitués pour l'étude de paragraphes spécifiques du chapitre deux de la partie opérationnelle. Les résultats des discussions sont repris dans le rapport du Sous-Comité.

28 Le Rapport du Sous-Comité (Document WSIS-II/PC-2/DOC/11) est annexé au présent Rapport (Annexe 1) et tous les documents de travail cités plus haut peuvent être consultés sur le site web du SMSI à l'adresse: <http://www.itu.int/wsis/preparatory2/pc2/index.html>.

29 A sa cinquième et dernière séance plénière, le Comité de préparation a adopté le Rapport du Sous-Comité.

30 A la même séance et au titre du même point de l'ordre du jour, la Suisse a soumis une proposition intitulée "Proposition de la délégation suisse pour l'établissement d'un document sur la mise en oeuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Genève" (Annexe 2). Plusieurs délégations ont demandé de plus amples explications sur cette proposition. Le Secrétaire général de l'UIT a également fait une déclaration. Etant donné que les participants n'ont pas eu le temps d'étudier la proposition et d'obtenir plus de précision de la part de la Suisse, le Président du Comité de préparation a proposé de soumettre ce document au Bureau du Comité, qui serait chargé de prendre la décision, après présentation par la Suisse d'un complément d'information et à l'issue de consultations avec des groupes régionaux. Le PrepCom a accepté la proposition du Président.

#### **IV Modification de l'Article 7 du Règlement intérieur du Sommet**

31 A sa cinquième et dernière séance plénière, le Comité de préparation a approuvé la proposition du Bureau faisant l'objet du Document WSIS-II/PC-2/DOC/8 intitulé "Projet de modification de l'Article 7 du Règlement intérieur du Sommet mondial sur la société de l'information". Compte tenu de la recommandation du PrepCom-2, il sera donc proposé au Sommet, à sa réunion d'organisation, de faire passer à trente (30) le nombre de Vice-Président(e)s indiqué à l'Article 7 du Règlement intérieur.

#### **V Organisation des travaux de la phase de Tunis du Sommet**

32 A sa cinquième et dernière séance plénière, le Comité de préparation a approuvé le Document WSIS-II/PC-2/DOC/4 intitulé "Avant-projet de structure de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information" (Annexe 4). Compte tenu de la recommandation du PrepCom-2, cet avant-projet et ses Annexes seront donc soumis aux participants, à la réunion d'organisation du Sommet, pour approbation finale.

#### **VI Dispositions à prendre en vue de la troisième réunion du Comité de préparation de la phase de Tunis**

33 A sa cinquième et dernière séance plénière, le Comité de préparation a approuvé le Document WSIS-II/PC-2/DOC/13(Rév.1) intitulé "Décision du PrepCom-2" (Annexe 3).

34 A la même séance et au titre du même point de l'ordre du jour, le PrepCom-2 a décidé que le PrepCom-3 aurait lieu du 19 au 30 septembre 2005, au Palais des Nations à Genève.

#### **VII Divers**

35 Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

#### **VIII Adoption du Rapport de la deuxième réunion du Comité de préparation de la phase de Tunis**

36 Le projet de rapport de la deuxième réunion du Comité de préparation de la phase de Tunis a été adopté pendant la cinquième et dernière séance plénière, le 25 février 2005. Le Rapporteur a été chargé de mettre la dernière main au Rapport, avec le concours du Secrétariat exécutif.

## **IX Annexes**

Annexe 1: Rapport du Sous-Comité (y compris son Annexe)

Annexe 2: Proposition de la délégation suisse pour l'établissement d'un document sur la mise en oeuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Genève

Annexe 3: Décision du PrepCom-2

Annexe 4: Avant-projet de structure de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (y compris ses Annexes 1, 2 et 3)

## ANNEXE 1

### Rapport sur les travaux du Sous-Comité

1 Le Sous-Comité, sous la présidence de son Excellence Madame l'Ambassadrice Ileana di Giovan (Argentine), s'est réuni à 14 reprises, en plénière et comme groupe de rédaction, pour examiner les projets de textes du ou des documents finals de la phase de Tunis basés sur le rapport du Groupe d'amis du Président (WSIS-II/PC-2/DOC/3). Les observateurs ont pris la parole au début de chacune des séances du matin du Sous-Comité, pendant environ 45 minutes.

2 Le 18 février 2005, le Sous-Comité a terminé la première lecture du chapitre deux de la partie opérationnelle (mécanismes de financement), lequel se fonde sur le texte soumis comme Addendum 1, qui était le résultat des consultations organisées après la fin des travaux du Groupe d'amis du Président et après la Conférence régionale africaine. A partir des interventions et des contributions écrites des délégations et des parties prenantes, la Présidente a élaboré, avec l'aide du Secrétariat exécutif du SMSI, une compilation des propositions (WSIS-II/PC-2/DT/1 (Parties 1 et 2)) et un nouveau projet du texte évolutif (Rév.1 de l'Addendum 1 du Document WSIS-II/PC-2/DOC/3), textes qui ont été soumis au Sous-Comité en seconde lecture le 22 février.

3 Le 21 février, le Sous-Comité a terminé la première lecture du chapitre un de la partie opérationnelle (mécanismes de mise en oeuvre). Une compilation des propositions est disponible dans le Document WSIS-II/PC-2/DT/2(Rév.1). En outre, la Présidente a invité le Secrétaire général de l'UIT à soumettre des propositions sur un possible mécanisme de mise en oeuvre (WSIS-II/PC-2/DT/3(Rév.1)).

4 Le 23 février, le Sous-Comité (sous la présidence de Son Excellence l'Ambassadeur Janis Karklins) a terminé la première lecture du Chapeau politique et du chapitre quatre (la suite) de la partie opérationnelle. Des compilations des propositions sont disponibles pour le chapitre un (Document WSIS-II/PC-2/DT/4) et pour le chapitre quatre (Document WSIS-II/PC-2/DT/5).

5 Quatre groupes de travail, ouverts à tous les Etats et à tous les observateurs, ont été créés pour travailler sur des paragraphes bien précis du chapitre deux de la partie opérationnelle.

- El Salvador a coordonné les travaux concernant le paragraphe 18;
- la République sudafricaine a coordonné les travaux concernant le paragraphe 23;
- la Barbade a coordonné les travaux concernant les paragraphes 14 et 21;
- la Barbade a également coordonné les travaux sur le nouveau sous-paragraphe 26A1.

6 Le 24 février, la Présidente du Sous-Comité a présenté une nouvelle version du texte évolutif intégrant les résultats des discussions. Après l'achèvement des travaux du Sous-Comité le 25 février, ce document a été revu plus avant et le texte ainsi obtenu est reproduit en Annexe. Bien que la totalité du document soit entre crochets, les parties de texte portant la mention "accepté" signalent les éléments sur lesquels le Sous-Comité est parvenu à un consensus. Ce document est présenté à la plénière pour suite à donner. Tous les autres documents de travail mentionné plus haut sont disponibles sur le site web du Secrétariat exécutif du SMSI ([www.itu.int/wsisis](http://www.itu.int/wsisis)).

7 Au cours de la réunion finale du Sous-Comité, il a été décidé que la poursuite des débats sur la main-d'oeuvre qualifiée et sur les logiciels serait renvoyée à la réunion PrepCom-3, pour incorporation éventuelle de ces questions dans d'autres parties du ou des documents finals de la phase de Tunis.

**Annexe:** Version actuelle du texte sur les mécanismes de financement (chapitre deux de la partie opérationnelle).

## Annexe de l'ANNEXE 1

### **Révision du chapitre deux de la partie opérationnelle (Mécanismes de financement)**

#### **Mécanismes de financement pour répondre aux défis des TIC pour le développement**

**15** Nous remercions le Secrétaire général de l'ONU pour avoir fait créer le Groupe d'action sur les mécanismes de financement (TFFM) et nous félicitons les membres de ce Groupe pour le rapport qu'ils ont établi. (*Accepté*)

**16** Nous rappelons que le TFFM devait procéder à un examen approfondi des mécanismes de financement existants afin de savoir s'ils étaient adéquats et permettaient de faire face aux enjeux des TIC pour le développement. (*Accepté*)

**17** Le rapport du TFFM fait apparaître la complexité des mécanismes existants, privés ou publics, qui assurent le financement des TIC dans les pays en développement. Il cerne les domaines dans lesquels les pays en développement et leurs partenaires pour le développement pourraient conférer un rang de priorité plus élevé aux TIC. (*Accepté*)

**18** Compte tenu de la conclusion de l'examen du rapport, nous avons pris en considération les améliorations et les innovations qu'il est proposé d'apporter aux mécanismes de financement, en particulier la création d'un Fonds de solidarité numérique, évoquée dans la Déclaration de principes de Genève. (*Accepté*)

**19** Nous reconnaissons l'existence de la fracture numérique et des difficultés qu'elle pose à de nombreux pays qui se voient obligés de choisir entre un grand nombre d'objectifs dans la planification de leur développement et de demandes de crédits de développement qui sont en concurrence, alors qu'ils ont des ressources limitées. (*Accepté*)

**20** Nous sommes conscients de l'ampleur du problème de réduire la fracture numérique, cette opération exigeant des investissements adéquats et durables dans l'infrastructure et les services TIC, ainsi que dans le renforcement des capacités [*et les transferts de technologie*] pendant de nombreuses années.

**[Proposition du Président pour remplacer le texte en italiques au § 20 ci-dessus: Nous avons conscience de la nécessité de réunir des conditions propices à des transferts de technologie mutuellement avantageux et mutuellement convenus, et de faire en sorte que les technologies requises appropriées soient accessibles sans discrimination.]**

**21** Nous reconnaissons que les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire sont fondamentaux. Le consensus de Monterrey sur le financement pour le développement est la base de la mise en oeuvre de mécanismes de financement adéquats et appropriés pour promouvoir les TIC pour le développement, conformément au pacte de solidarité numérique du Plan d'Action de Genève. (*Accepté*)

- 22** **Nous reconnaissons - et nous en prenons note** - les besoins de financement spéciaux et spécifiques, mentionnés au paragraphe 16 de la Déclaration de principes de Genève\*, du monde en développement, qui a à résoudre de nombreux problèmes dans le secteur des TIC, et nous savons qu'il est indispensable de considérer ces besoins de financement spéciaux pour parvenir aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. (*Accepté*)
- 23** **Nous reconnaissons** que le financement des TIC pour le développement doit s'inscrire dans le contexte de l'importance croissante du rôle des TIC, non seulement comme moyen de communication, mais également comme moteur de développement, et comme outil permettant de réaliser les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire. (*Accepté*)
- 24** Par le passé, le financement des infrastructures TIC, dans la plupart des pays en développement, était fondé sur les investissements publics. Dernièrement, un important afflux de ressources financières a eu lieu, dans lequel la participation du secteur privé a été encouragée, sur la base d'un cadre réglementaire solide, et des politiques générales visant à réduire la fracture numérique ont été mises en oeuvre. (*Accepté*)
- 25** **Nous sommes très encouragés** de constater que les progrès réalisés dans les techniques des communications et les réseaux de données à grand débit offrent aux pays en développement et aux pays à économie en transition de plus en plus de possibilités de participer au marché mondial des services issus des TIC sur la base de leurs avantages relatifs. Ces nouvelles possibilités offrent à ces pays une solide base commerciale pour les investissements dans les infrastructures TIC. Les gouvernements doivent donc prendre des mesures, dans le cadre des politiques nationales de développement, pour aider à créer un environnement concurrentiel et propice aux investissements nécessaires dans l'infrastructure des TIC et au développement de nouveaux services. Par ailleurs, les pays devraient mettre en oeuvre des politiques et des mesures susceptibles de ne pas décourager, entraver ou prévenir la participation continue de ces pays au marché mondial des services issus des TIC. (*Accepté*)
- 26** **Nous prenons note** du fait que les problèmes rencontrés pour élargir la portée d'un contenu de l'information accessible et utile dans les pays en développement sont nombreux. Le problème du financement des diverses formes de contenu et d'application en particulier doit faire l'objet d'une attention nouvelle, car il a souvent été négligé du fait que l'accent était mis sur l'infrastructure des TIC. (*Accepté*)
- 27** **Nous sommes conscients** du fait que, si les TIC ont attiré des investissements, c'est surtout parce que l'environnement était propice et s'est caractérisé par une bonne gouvernance à tous les niveaux, ainsi que par un cadre politique et réglementaire adéquat, transparent et favorable à la concurrence, et adapté aux réalités nationales. (*Accepté*)

---

\* Pour plus de commodité, nous reproduisons ci-après le paragraphe 16 de la déclaration de principes de Genève:

**Nous continuons d'accorder** une attention particulière aux besoins spécifiques des populations des pays en développement, des pays à économie en transition, des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, des pays en développement enclavés, des pays pauvres lourdement endettés, des pays et territoires sous occupation, des pays sortant de conflits et des pays et régions ayant des besoins particuliers, ainsi qu'aux situations qui font peser de graves menaces sur le développement, par exemple les catastrophes naturelles.

**28** **Nous rappelons** que les forces du marché ne peuvent à elles seules assurer la pleine participation des pays en développement sur le marché mondial des services rendus possibles par les technologies de l'information. **Nous encourageons** donc le renforcement de la coopération et de la solidarité internationales à l'effet de permettre à tous les pays, et plus particulièrement aux pays mentionnés au paragraphe 16 de la Déclaration de principes de Genève, de développer des infrastructures TIC et des services fondés sur les technologies de l'information qui soient viables et compétitifs à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. (*Accepté*)

**29** **Nous sommes conscients** du fait que, s'ajoutant à celle du secteur public, la part du secteur privé dans le financement des infrastructures TIC joue désormais un rôle important dans bon nombre de pays en développement et que le financement interne est complété par les flux nord-sud et par la coopération sud-sud. (*Accepté*)

**30** **Nous sommes conscients** du fait qu'en raison de l'importance croissante d'investissements durables du secteur privé dans les infrastructures, les donateurs publics, au plan multilatéral ou bilatéral, réorientent des ressources publiques en faveur d'autres besoins de développement, notamment en ce qui concerne les éléments suivants: documents de stratégie sur la lutte contre la pauvreté et programmes apparentés, réformes politiques et intégration des TIC, renforcement des capacités. **Nous encourageons** tous les gouvernements à donner un rang de priorité approprié aux TIC, y compris aux technologies traditionnelles telles que la radiodiffusion et la télévision, dans leurs stratégies nationales de développement. **Nous encourageons par ailleurs** les institutions multilatérales et les donateurs publics, au plan bilatéral, à envisager d'accorder également un plus grand soutien financier aux projets d'infrastructure TIC régionaux et aux projets nationaux sur une grande échelle, ainsi qu'au développement connexe des capacités. Il conviendrait que les donateurs harmonisent leurs stratégies d'assistance et de partenariat en fonction des priorités fixées par les pays en développement dans leurs stratégies nationales de développement, et en particulier, le cas échéant, dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté. (*Accepté*)

**31** **Nous avons conscience** du fait que le financement public joue un rôle capital lorsqu'il s'agit d'assurer l'accès aux TIC et les services dans les zones rurales et auprès des populations désavantagées, notamment des petits Etats insulaires en développement et des pays en développement sans littoral. (*Accepté*)

**32** **Nous notons** que le renforcement des capacités en matière de TIC est une priorité élevée dans tous les pays en développement et que les niveaux de financement actuels ne sont pas adéquats compte tenu des besoins, quand bien même de nombreux mécanismes de financement différents sont affectés aux TIC pour le développement. (*Accepté*)

**33** **Variante 1:** [[**Nous n'ignorons pas** qu'un financement adéquat fait défaut dans un certain nombre de domaines, tout comme font défaut des approches connexes plus cohérentes et coordonnées.]

**Variante 2:** [**Nous n'ignorons pas** que dans un certain nombre de domaines les politiques actuelles de financement des TIC pour le développement ont accordé jusqu'ici une attention insuffisante aux secteurs suivants:]

- a. programmes de renforcement des capacités en TIC, documentation, outils, initiatives de financement et de formation spécialisée et d'enseignement, particulièrement pour les régulateurs et autres employés et organismes du secteur public;
- b. accès aux télécommunications et connectivité pour la fourniture de services et d'applications TIC dans les zones rurales excentrées, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et d'autres lieux présentant des défis technologiques et commerciaux sans équivalent;

- c. infrastructure dorsale régionale, réseaux régionaux, points d'accès aux réseaux et projets régionaux connexes, pour connecter les réseaux par delà les frontières et dans les régions économiquement défavorisées qui peuvent avoir besoin de politiques coordonnées, y compris de cadres juridiques, réglementaires et financiers, et qui bénéficieraient de l'échange d'expériences et des meilleures pratiques;
- d. capacité large bande pour faciliter la prestation d'une plus large gamme de services et d'applications, promouvoir les investissements et fournir l'accès à l'Internet à des prix abordables, aussi bien aux utilisateurs existants qu'aux nouveaux utilisateurs;
- e. assistance coordonnée, selon qu'il convient, pour les pays visés au paragraphe 16 de la Déclaration de principes de Genève, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, afin d'améliorer l'efficacité et d'abaisser les coûts de transaction associés à la fourniture d'un appui par les donateurs internationaux;
- f. applications TIC et contenu pour l'intégration des TIC dans la mise en oeuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté et les programmes sectoriels, en particulier en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation, l'agriculture et l'environnement;

Par ailleurs, il est nécessaire de considérer les autres éléments suivants, qui concernent les TIC pour le développement et qui n'ont pas fait l'objet d'une attention adéquate:

- g. durabilité des projets liés à la société de l'information, par exemple en ce qui concerne la maintenance des infrastructures TIC;
- h. besoins spécifiques des petites, moyennes et microentreprises (PMME), par exemple besoins de financement;
- i. élaboration et réalisation locales d'applications et de technologies TIC par les pays en développement;
- j. activités sur les réformes institutionnelles liées aux TIC et renforcement des capacités concernant les cadres juridiques et réglementaires;
- k. amélioration des structures administratives et modification des processus d'activité économique à l'effet d'optimiser l'impact et l'efficacité des projets TIC et des autres projets à forte composante TIC;
- l. initiatives des collectivités locales et initiatives communautaires offrant des services TIC aux communautés dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'amélioration des moyens de subsistance.

**34** Etant donné que c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de coordonner les programmes publics de financement et les initiatives publiques de développement des TIC, **nous recommandons** une meilleure coordination intersectorielle et interinstitutions, aussi bien de la part des donateurs que de la part des bénéficiaires dans le contexte national. (*Accepté*)

**35** Les banques et institutions multilatérales de développement devraient envisager d'adapter leurs mécanismes et, selon les besoins, de concevoir de nouveaux mécanismes, pour faire face aux impératifs du développement des TIC à l'échelle nationale et à l'échelle régionale. (*Accepté*)

**36** **Nous avons connaissance** des conditions préalables suivantes à une accessibilité équitable et universelle aux mécanismes de financement et à une meilleure utilisation de ces mécanismes:

- a. instaurer des mesures incitatives en matière de politiques et de réglementation ainsi que des dispositions en faveur de l'accès universel et de la mobilisation des investissements du secteur privé;
- b. déterminer et reconnaître le rôle essentiel des TIC dans les stratégies de développement nationales, à élaborer, selon qu'il convient, en association avec des cyberstratégies;

- c. mettre sur pied des capacités institutionnelles et des mécanismes de mise en oeuvre pour soutenir l'utilisation de fonds nationaux en faveur du service/accès universel, et approfondir l'étude de ces mécanismes et des mécanismes visant à mobiliser des ressources internes;
- d. encourager le développement d'informations, d'applications de services, localement adaptés aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition;
- e. favoriser la "montée en puissance" de programmes pilotes basés sur l'utilisation des TIC;
- f. favoriser l'utilisation des TIC dans le gouvernement comme priorité et domaine cible essentiel pour les interventions de développement fondées sur les TIC;
- g. renforcer les capacités humaines et institutionnelles (connaissances et savoir) à tous les niveaux pour réaliser les objectifs de la société de l'information, notamment dans le secteur public;
- h. encourager les entités du secteur privé à aider à faire implanter une demande plus large de services TIC en apportant leur soutien aux industries créatives, aux producteurs locaux de contenus et d'applications culturelles et aux petites entreprises;
- i. renforcer les capacités afin d'améliorer les possibilités de mobilisation de fonds et les moyens de les utiliser avec efficacité. (*Paragraphe accepté dans sa totalité*).

**37 Nous recommandons** d'apporter aux mécanismes de financement existants les améliorations ou innovations suivantes:

- a. améliorer les mécanismes de financement de telle sorte que les ressources financières deviennent adéquates, plus prévisibles, de préférence libres de toute conditionnalité et durables;
- b. améliorer la coopération régionale et créer des partenariats entre parties prenantes, notamment en créant des incitations en vue de l'établissement de structures dorsales régionales;
- c. assurer un accès abordable aux TIC, à l'aide des mesures suivantes:
  - i) réduire les coûts Internet internationaux facturés par les fournisseurs d'infrastructure dorsale, en facilitant notamment la mise en place et le développement de structures dorsales TIC et de points d'échanges Internet régionaux, afin de réduire les coûts d'interconnexion et d'élargir l'accès au réseau;
  - ii) encourager l'UIT à poursuivre l'étude de la question urgente de la connectivité Internet internationale, en vue d'élaborer des recommandations appropriées;

(NOTE – Voir l'Annexe)

- d. coordonner des programmes entre gouvernements et grands acteurs financiers afin de réduire les risques d'investissements et les coûts de transaction pour les opérateurs qui exploitent des secteurs du marché moins attractifs (zones rurales ou à faible revenu);

- e. aider à accélérer la mise en place d'instruments financiers locaux notamment en favorisant les instruments locaux de microfinance, les pépinières de petites entreprises de TIC, les instruments de crédit public, les systèmes d'enchères inverses, les initiatives de mise en réseau à l'échelle communautaire, la solidarité numérique et autres innovations;
- f. [accélérer le financement des infrastructures TIC en favorisant les flux nord-sud et la coopération sud-sud]/[améliorer la capacité à accéder aux mécanismes de financement existants pour les infrastructures et services TIC et promouvoir les flux nord-sud ainsi que la coopération sud-sud];
- g. [réunir les moyens financiers]/[mettre au point un mécanisme de financement "virtuel"] afin de tirer parti de sources multiples à l'appui de programmes orientés vers l'inclusion numérique et les objectifs d'investissement identifiés dans les domaines clés, notamment: large bande, projets ruraux régionaux, élaboration de contenus en langues locales, renforcement des capacités [industries créatives]/[entreprises de loisirs, logiciels de formation, portails web régionaux, émissions radiodiffusées à l'échelle locale, diffusion de films sur DVD;]
- h. [faire en sorte que les pays en développement soient davantage en mesure de générer des fonds et de mobiliser de nouveaux instruments de financement, sous forme par exemple de fonds d'affectation spéciale et de capitaux d'amorçage adaptés à leur économie;]
- i. exhorter tous les pays à déployer des efforts concrets pour s'acquitter de leurs engagements aux termes du Consensus de Monterrey;
- j. [mise au point d'une politique [innovante] de "réponse rapide" et d'un mécanisme de soutien réglementaire permettant d'intervenir en appui à des initiatives sectorielles [de court terme] dans le secteur des TIC;
- k. inciter à une augmentation des contributions volontaires;
- l. définir les responsabilités relatives au service universel: les cadres de réglementation doivent définir les responsabilités, en matière de service universel, de tous les opérateurs de services de télécommunication internationale/services TIC, nationaux et internationaux, de façon indépendante de la technologie;
- m. utiliser de façon efficace, selon les besoins, les mécanismes d'allègement de la dette mentionnés dans le Plan d'Action de Genève, notamment les options d'annulation ou d'échange de créances, susceptibles d'être exploités pour le financement de projets "TIC pour le développement" en particulier dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté.

**[Variante § 37g.** *[Les organisations multilatérales, régionales et bilatérales de développement devraient étudier l'utilité de la création d'un forum virtuel de partage, entre toutes les parties prenantes, d'information sur les projets potentiels et les sources de financement;]*

**Variante § 37j.** *[Les organisations multilatérales, régionales et bilatérales de développement devraient envisager de coopérer pour renforcer leur capacité de prestation rapide d'un appui aux pays en développement demandant une assistance en matière de politiques TIC;].]*

**38** **Nous nous félicitons** de la création du Fonds pour la solidarité numérique (FSN) établi à Genève, mécanisme financier innovant et volontaire, ouvert à toutes les parties intéressées, devant permettre de transformer la fracture numérique en opportunités numériques pour le monde en développement en ciblant essentiellement les besoins spécifiques et urgents au niveau local et en recherchant de nouvelles sources de financement "de solidarité". Le Fonds complétera les fonds déjà mis en place pour financer la société de l'information, qui devront continuer d'être pleinement utilisés pour financer la croissance de nouvelles infrastructures et de nouveaux services TIC.  
(Accepté)

## **Annexe (de l'Annexe de l'ANNEXE 1)**

Les débats de la réunion PrepCom-2 n'ont pas permis de parvenir au consensus sur les éléments suivants, sur lesquels les discussions reprendront à la réunion PrepCom-3.

**[Variante 1: Proposée par le Brésil, Cuba, l'Inde et le Saint-Siège:** Faire mieux connaître les effets induits positifs générés par l'utilisation et le développement de logiciels libres à source ouverte.]

**[Variante 2:** Faire mieux connaître les possibilités offertes par différents modèles logiciels et notamment les logiciels propriétaires et les logiciels libres à source ouverte.]

**[Variante 3:** Promouvoir l'élaboration et l'utilisation de logiciels à source ouverte et de logiciels propriétaires assortis de droits de propriété peu élevés et présentant une interopérabilité effective, tout en faisant mieux connaître toutes les options disponibles.]

**[Variante 4:** Faire mieux connaître les possibilités offertes par les différents modèles logiciels, ainsi que l'effet de concurrence que les logiciels libres et à source ouverte ont eu sur les systèmes logiciels propriétaires et qui s'est traduit, pour les consommateurs, par une offre importante de solutions rentables.]

## ANNEXE 2

### **Proposition de la délégation suisse pour l'établissement d'un document sur la mise en oeuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Genève**

Les participants à la première phase du SMSI qui s'est tenue à Genève en 2003 ont adopté une Déclaration de principes qui définit notre conception commune de la société de l'information, ainsi qu'un Plan d'action qui décrit comment traduire cette conception en mesures concrètes.

La seconde phase du SMSI, qui aura lieu à Tunis en novembre 2005, sera marquée par l'adoption de mesures et de solutions concrètes. A sa réunion d'Hammamet, en juin 2004, le PrepCom-1 a décidé que le contenu des débats de la seconde phase serait le suivant:

- "Suivi et mise en oeuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action adoptés à Genève par les parties prenantes à l'échelle nationale, régionale ou internationale, une attention particulière étant portée aux défis auxquels sont confrontés les pays les moins avancés;
- examen du rapport du Groupe d'action sur les mécanismes de financement (GAMF) et mesures appropriées;
- gouvernance de l'Internet: examen du rapport du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI) et mesures appropriées".

En outre, il a été convenu à Hammamet "de ne pas rouvrir le débat sur les points sur lesquels un accord est intervenu au cours de la phase de Genève" et que "les résultats de la phase de Tunis devraient consister en un document final ou des documents comprenant un volet politique concis et un volet opérationnel, l'un et l'autre reflétant les grands thèmes de la phase de Tunis et réaffirmant les engagements pris au cours de la phase de Genève".

Concernant les travaux réalisés à ce jour sur le premier point des débats de la seconde phase, à savoir le suivi et la mise en oeuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Genève, nous souhaitons présenter la proposition suivante, aux fins de discussion:

A notre avis, le chapitre un de la partie opérationnelle du ou des documents de Tunis ne doit pas reprendre sous un autre libellé le Plan d'action de Genève, afin d'éviter des négociations interminables, la réouverture de débats clos à Genève et l'établissement d'un second plan d'action qui risquerait même de contredire sur certains points le texte existant.

Nous proposons que soit élaboré un document sur la mise en oeuvre de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Genève pour montrer concrètement à quel stade en est cette mise en oeuvre. Ce document, qui devrait contribuer à susciter l'intérêt pour la phase de Tunis du Sommet, devrait aussi servir à expliquer à l'ensemble du public (chefs d'Etat, présidents-directeurs généraux, représentants des médias compris) en quoi ce Sommet est important pour tous les habitants de la planète.

Ce document passerait en revue le Plan d'action existant, point par point, et présenterait des exemples, des projets ou des programmes tangibles (par exemple, concernant la commercialisation d'un téléphone mobile peu coûteux, la mise en place d'un programme éducatif ou d'un nouveau mécanisme de financement, etc.) qui contribuent à sa mise en oeuvre. Cela permettrait de traduire en actes, de façon claire et structurée, le suivi du Plan d'action adopté à Genève.

Bien entendu, les auteurs de ce document devront fixer des priorités - compte tenu des besoins propres aux différents pays et aux différentes régions - en choisissant des projets et des exemples de mise en oeuvre qui donnent une vision d'ensemble. A cette fin, il faut que les auteurs aient connaissance des mesures effectivement prises, non seulement par les organisations de l'ONU et par les gouvernements, mais aussi par le secteur privé et les entités de la société civile dans leurs domaines respectifs. Ils peuvent aussi utiliser les informations recueillies dans le cadre de l'inventaire des activités liées au Sommet.

Ce document pourrait aussi être associé à la proposition de l'UIT visant à créer une tribune dans le cadre de laquelle des chefs d'Etat et de gouvernement, des dirigeants du secteur privé, des représentants de la société civile et des hauts fonctionnaires d'organisations internationales annonceraient des projets et des partenariats, dans le contexte du Sommet de Tunis, et contribuerait ainsi à inciter des dirigeants mondiaux à prendre part à cette rencontre.

L'UIT, qui est disposée à jouer un rôle dans le suivi du SMSI, pourrait, avec le concours du Secrétariat exécutif du Sommet, se charger de rédiger un tel document, qui constituerait le point de départ du suivi concret. Si nécessaire, les pays hôtes des deux phases du Sommet et d'autres pays intéressés pourraient lui fournir du personnel pour l'aider à s'acquitter de ce travail.

Ce document devrait être prêt pour septembre, mais des exemples et des projets substantiels pourraient y être ajoutés jusqu'à la tenue du sommet à Tunis en novembre 2005.

En conclusion, nous estimons qu'un tel document est nécessaire pour présenter certains des résultats concrets du SMSI et démontrer qu'ils concernent chacun d'entre nous. Ce document pourrait renforcer l'intérêt de la seconde phase du SMSI et préparer le terrain pour le suivi de l'après-Tunis, dont les modalités seront exposées en détail dans le chapitre quatre de la partie opérationnelle.

Nous invitons toutes les parties intéressées à participer à l'élaboration de cette proposition.

Marc Furrer  
Chef de la délégation suisse  
Genève, 24 février 2005

## ANNEXE 3

### Décision du PrepCom-2

Le PrepCom-2 de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) décide ce qui suit en ce qui concerne l'intervalle entre le PrepCom-2 et le PrepCom-3:

- 1) Le texte actuel du chapitre deux de la Partie opérationnelle (Mécanismes de financement), tel qu'il est libellé à la conclusion du PrepCom-2, sera transmis directement au PrepCom-3.
- 2) Le texte du Chapeau politique, établi à la conclusion du PrepCom-2, accompagné d'un document de compilation des observations et propositions écrites (Document DT/4), sera transmis directement au PrepCom-3.
- 3) Le Groupe d'amis du Président (GAP) continuera de rédiger des propositions pour les chapitres un (Mécanismes de mise en oeuvre) et quatre (La suite) de la Partie opérationnelle. Ces nouvelles propositions compléteront les observations et propositions écrites présentées en première lecture le 21 février, et reprises respectivement dans le document de compilation relatif au chapitre un (DT/2(Rév.1)) et au document de compilation relatif au chapitre quatre (DT/5). Les documents seront transmis au PrepCom-3, qui prendra une décision quant à l'utilisation de ces nouvelles propositions. Toutes les parties prenantes sont invitées à continuer de fournir des contributions pour les chapitres un et quatre. Les modalités de la composition et les méthodes de travail du Groupe d'amis du Président seront définies par le Bureau, d'entente avec les groupes régionaux.
- 4) Le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI) sera présenté à la mi-juillet 2005 (très probablement le 18 juillet). Tous les gouvernements et toutes les autres parties prenantes sont invités à soumettre des observations et propositions écrites (à l'adresse [wsis-contributions@itu.int](mailto:wsis-contributions@itu.int)) d'ici au 15 août. Après cette date, une compilation de ces contributions sera transmise au PrepCom-3, avec le rapport du GTGI.

## ANNEXE 4

### **Avant-projet de structure de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information**

- 1 La phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information aura lieu au Parc des expositions du Kram à Tunis (Tunisie) du mercredi 16 au vendredi 18 novembre 2005. Le Sommet se composera d'une réunion d'organisation, d'une cérémonie d'ouverture, de huit séances plénières, de tables rondes et de panels de haut niveau. Le plan de gestion du temps du Sommet fait l'objet de l'Annexe 1.
- 2 La phase de Tunis du Sommet débutera le mercredi matin par la réunion d'organisation qui sera ouverte par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou une personne désignée par lui à cet effet. Les participants éliront le Président du Sommet et le Président de la réunion d'organisation. Après quoi, sous la présidence du Président de la réunion d'organisation, ils adopteront l'ordre du jour, modifieront l'Article 7 du Règlement intérieur du Sommet, éliront les membres du Bureau, prendront note de l'organisation des travaux, établiront la Commission des pouvoirs et entendront le rapport du Comité de préparation.
- 3 La réunion d'organisation sera suivie de la cérémonie d'ouverture du Sommet. Les chefs d'Etat des pays hôtes, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, le Président du Comité de préparation et un représentant de haut niveau d'une des entités de la société civile (y compris les ONG) ainsi qu'un représentant de haut niveau d'une des entités du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT), désignés selon leurs propres procédures administratives, le Secrétaire général du Sommet assurant la coordination, seront invités à formuler des observations liminaires.
- 4 Immédiatement après la cérémonie d'ouverture, la première séance plénière s'ouvrira sur le débat général, qui continuera jusqu'à la huitième séance plénière, le vendredi après-midi. Les quinze dernières minutes du débat général de la première séance plénière, la dernière demi-heure du débat général des deuxième, troisième, cinquième et sixième séances plénières et la dernière heure du débat général des quatrième et septième séances plénières seront réservées aux déclarations des représentants des organisations et entités participant au Sommet en qualité d'observateurs.
- 5 La liste des orateurs des Etats pour le débat général sera établie par tirage au sort, conformément à la pratique établie des Nations Unies, selon laquelle les chefs d'Etat ou de gouvernement prennent d'abord la parole, puis les ministres et ensuite les chefs de délégation. La durée des déclarations sera limitée à cinq minutes, à raison d'une seule déclaration par délégation nationale. La Palestine participera au débat en sa qualité d'observateur.
- 6 Pendant la période réservée aux observateurs, la durée des déclarations sera limitée à trois minutes. Tous les orateurs devront représenter leur organisation ou leur entité à un haut niveau. Les porte-parole des entités de la société civile accréditées (y compris les ONG) et des entités du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT), seront désignés selon les procédures administratives de ces entités, le Secrétaire général du Sommet assurant la coordination. Pour ce qui est des organisations intergouvernementales, en théorie, les membres du Comité d'organisation de haut niveau du Sommet, représentés à un niveau élevé, seront autorisés à faire des déclarations.

7 Les 15 dernières minutes de la cinquième séance plénière et environ une heure de la huitième séance plénière, après la fin du débat général, seront réservées aux rapports sur les activités multipartenaires organisées dans le cadre du Sommet. La liste des rapports dont il sera donné lecture en plénière sera établie par le Secrétaire général du Sommet, après consultation du Comité d'organisation du Sommet de haut niveau et compte tenu des procédures administratives des entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres de Secteur de l'UIT). Priorité sera donnée aux activités à l'origine d'apports positifs pour les objectifs du Sommet tels que décrits dans la Déclaration de principes et le Plan d'action ainsi qu'aux documents finals devant être adoptés à la phase de Tunis ou encore aux activités associées à la création de projets de partenariats à participation multiple durables.

8 Le vendredi en fin d'après-midi, lecture ayant été faite d'un rapport de la Commission des pouvoirs, la dernière séance plénière adoptera le ou les documents finals et adoptera le rapport de la phase de Tunis du Sommet. Ensuite, les chefs d'Etat des pays hôtes et le Secrétaire général du Sommet prononceront des allocutions de clôture.

9 Des tables rondes et des panels de haut niveau auront lieu pendant le Sommet, parallèlement aux séances plénières, sur le site officiel du Sommet. L'organisation des tables rondes et l'organisation des panels de haut niveau font respectivement l'objet des Annexes 2 et 3. Les modalités d'organisation des tables rondes et des panels de haut niveau seront définies de façon plus détaillée par le Secrétaire général du Sommet, après consultation du Bureau du Comité de préparation et des groupes régionaux.

10 Les observateurs auront un accès direct au site officiel du Sommet. Pour des raisons de place disponible, un nombre limité de participants d'entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres des Secteurs de l'UIT) accrédités seront autorisés à assister aux séances plénières. Une fois le programme du Sommet mis au point, le Secrétariat exécutif informera les observateurs des dispositions prises.

## Annexe 1 de l'ANNEXE 4 – Plan de gestion du temps de la phase de Tunis du Sommet

Mercredi 16 novembre	Jeudi 17 novembre	Vendredi 18 novembre
<p><b>8 h 30 à 9 h 15 Réunion d'organisation</b> Points 1-7(a) &amp; 8 de l'ordre du jour Pause</p> <p><b>10 heures à 11 heures Cérémonie d'ouverture de la phase de Tunis du Sommet</b></p> <p><b>11 heures à 13 heures Première séance plénière</b> 9. Débat général*</p> <p><i>15 minutes Observateurs</i></p> <p><b>13 heures à 15 heures</b> Pause</p> <p><b>15 heures à 18 heures Deuxième séance plénière</b> 9. Débat général*</p> <p><i>30 minutes Observateurs</i></p> <p><b>18 heures à 20 heures Troisième séance plénière</b> 9. Débat général*</p> <p><i>30 minutes Observateurs</i></p>	<p><b>9 heures à 13 heures Quatrième séance plénière</b> 9. Débat général*</p> <p><i>1 heure Observateurs</i></p> <p><b>13 heures à 14 heures</b> Pause</p> <p><b>14 heures à 17 heures Cinquième séance plénière</b> 9. Débat général*</p> <p><i>30 minutes Observateurs</i></p> <p><b>17 heures à 20 heures Sixième séance plénière</b> 9. Débat général*</p> <p><i>30 minutes Observateurs</i></p>	<p><b>9 heures à 13 heures Septième séance plénière</b> 9. Débat général*</p> <p><i>1 heure Observateurs</i></p> <p><b>13 heures à 14 heures</b> Pause</p> <p><b>14 heures à 19 heures Huitième séance plénière</b> 9. Débat général</p> <p>11. Rapports relatifs aux manifestations multipartites</p> <p>7(b). Rapport du Comité des pouvoirs</p> <p>12. Adoption du ou des documents finals</p> <p>13. Adoption du Rapport de la phase de Tunis du Sommet</p> <p>14. Clôture du Sommet</p>

\* Les chefs d'Etat ou de Gouvernement prendront d'abord la parole, puis les ministres et ensuite les chefs de délégation. Les quinze dernières minutes de la première plénière, la dernière demi-heure des deuxième, troisième, cinquième et sixième plénières et la dernière heure des quatrième et septième plénières seront réservées aux déclarations des représentants d'organisations intergouvernementales, d'entités de la société civile et du secteur privé.

**Des tables rondes et des panels de haut niveau (point 10 de l'ordre du jour) seront organisés parallèlement aux séances plénières.**

## **Annexe 2 de l'ANNEXE 4**

### **Organisation des tables rondes\***

- 1 Des tables rondes seront organisées pour donner aux chefs d'Etat ou de gouvernement la possibilité de participer à un débat interactif sur l'avenir de la société de l'information avec les responsables des organisations et entités assistant au Sommet en qualité d'observateurs.
- 2 Chaque table ronde comportera au maximum 20 participants, qui proviendront, par moitié, des Etats et des organisations/entités assistant au Sommet en qualité d'observateurs.
- 3 Les chefs d'Etat ou de gouvernement seront invités par le Secrétaire général du Sommet à participer à l'une des tables rondes. Des ministres seront invités en cas de besoin, lorsqu'il faudra assurer l'équilibre régional des participants représentant les Etats. Si nécessaire, les coordonnateurs régionaux des Etats seront consultés, l'objectif étant de faire en sorte que chaque table ronde soit régionalement équilibrée.
- 4 Le nombre et le programme des tables rondes seront fixés par le Secrétaire général du Sommet.
- 5 Les tables rondes seront organisées sur un thème principal large et inclusif fixé par le Secrétaire général du Sommet.
- 6 A chaque table ronde, la modération sera assurée par une personnalité éminente désignée par le Secrétaire général du Sommet.
- 7 Les participants des organisations et entités assistant au Sommet en qualité d'observateurs seront désignés par le Secrétaire général du Sommet, après consultation avec le Comité d'organisation du Sommet de haut niveau, et compte tenu des procédures administratives des entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres de Secteur de l'UIT).
- 8 Les tables rondes se tiendront dans une salle dont l'accès sera limité aux seuls participants et à leurs conseillers. Le déroulement des tables rondes sera retransmis simultanément par l'Internet.
- 9 Les rapports des tables rondes seront annexés au rapport final du Sommet.

---

\* Les modalités d'organisation des tables rondes seront définies de façon plus détaillée par le Secrétaire général du Sommet, après consultation du Bureau du Comité de préparation et des groupes régionaux.

## **Annexe 3 de l'ANNEXE 4**

### **Organisation des panels de haut niveau\***

- 1 Des panels de haut niveau seront organisés pour offrir aux participants au Sommet, notamment aux observateurs, un forum de discussion et de débat dynamiques sur l'avenir de la société de l'information.
- 2 Chaque panel comprendra jusqu'à cinq personnalités éminentes, spécialisées dans le domaine traité.
- 3 Les membres des panels seront désignés par le Secrétaire général du Sommet, après consultation des coordonnateurs régionaux des Etats, du Comité d'organisation du Sommet de haut niveau et compte tenu des procédures administratives des entités de la société civile (y compris les ONG) et du secteur privé (y compris les Membres de Secteur de l'UIT).
- 4 Le nombre, le programme et le thème des panels seront fixés par le Secrétaire général du Sommet.
- 5 Pour chaque panel, la modération sera assurée par une personnalité éminente désignée par le Secrétaire général du Sommet. Les modérateurs maintiendront la dynamique et l'interactivité des débats et inviteront les personnes présentes à poser des questions ou à formuler des observations.
- 6 Les panels se tiendront dans une salle où toutes les personnes présentes pourront observer les débats et y participer. Le déroulement des débats sera radiodiffusé simultanément par l'Internet.
- 7 Les rapports de panel seront annexés au rapport final du Sommet.

---

---

\* Les modalités d'organisation des panels de haut niveau seront définies de façon plus détaillée par le Secrétaire général du Sommet, après consultation du Bureau du Comité de préparation et des groupes régionaux.